

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

RAPPORT

Accompagnant le budget de l'exercice 2005 en application de l'art. 96 de la loi communale.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 96 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2004 ainsi que les perspectives pour 2005.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2005

Le budget relatif à l'exercice 2005 arrêté par le Collège échevinal en séance du 16 décembre 2004 se présente comme suit :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	3.928.986,73	573.500,00
DEPENSES	3.812.793,80	1.576.010,94
RESULTAT	BONI : 116.192,93	MALI : 1.002.510,94

A. Exercice global – Exercices propre et antérieur.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	5.266.696,22	1.872.243,94
DEPENSES	4.733.461,22	1.863.630,94
RESULTAT BONI	533.235,00	8.613,00

2. RAPPORT accompagnant le budget 2005 (en application de l'art. 96 de la loi communale).

RAPPORT accompagnant le budget 2005 (en application de l'art. 96 de la loi communale).

La première page du rapport précédent énonçait une série de considérations sur les politiques, européenne et belge, mises en oeuvre en matière économique et notamment financière. L'évolution était jugée préoccupante.

Un an après, cette page se révèle toujours d'actualité. Les effets annoncés se confirment. Ils sont encore amplifiés par la hausse des produits pétroliers.

Que ceux qui pensent que le tableau est noirci, se reportent aux premières pages du *Mouvement communal* de novembre 2004. Les analyses de Dexia, le banquier des communes, vont dans le même sens.

Les principes qui guident la gestion financière de notre commune ont été exprimés à suffisance dans les quatre rapports précédents. Il en est de même pour les précautions à prendre en vue de

maintenir durablement les multiples services communaux. Le lecteur se reportera donc utilement à ces rapports.

Disons tout de suite que dans sa gestion financière, notre commune a depuis très longtemps pris les orientations qui permettent d'éviter les difficultés que connaissent l'ensemble des pouvoirs publics. Et, en même temps, notre commune vient en aide à sa population dans les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les habitants par suite de l'évolution de la législation.

Voyons donc tout de suite comment notre commune a évolué dans les différents secteurs d'activité.

TRESORERIE

La diminution des intérêts encaissés est provoquée par le tassement des taux. Ce phénomène est d'origine européenne et non belge. D'autre part, l'accroissement des travaux et les retards dans le versement des subventions provoquent une diminution de la réserve. Enfin, la période de changement de receveur a également eu un petit effet négatif sur les intérêts encaissés, ne fût-ce que par le changement de signature acté avec retard par l'une ou l'autre institution financière, ce qui a entraîné le maintien en compte à vue de sommes qui auraient dû être placées.

LE FONDS DES COMMUNES

2001	670 653, 99
2002	663 151, 38
2003	664 921, 13
2004	712 173, 81
2005estimé	708 102, 57

Le montant de 2005 est, comme chaque année, volontairement sous-évalué par la Région Wallonne. Lors du contrôle de notre budget par la tutelle, en début d'année 2004, ce fonds était estimé à 684 933, 47 €. L'accroissement en cours d'année est consistant. Mais l'augmentation de ce Fonds ne représente néanmoins que 6,19 % en quatre ans, soit moins que l'index des prix. Chacun peut épiloguer sur une telle évolution, mais ce n'est pas l'objet du présent rapport.

IMPOTS ET REDEVANCES

Selon l'analyse de la Banque DEXIA, le produit des impôts et redevances décidés par les communes augmente plus vite que l'index des prix alors que le fonds des communes provenant de la Région Wallonne n'arrive pas à suivre cet index. Les citoyens seraient donc de plus en plus contraints à compenser pour leur commune une aide régionale moins généreuse.

Le tableau suivant, comparé au fonds des communes, se passe de commentaire.

Les sommes de la première colonne de ce tableau indiquent le total des impôts et redevances; la dernière colonne (divers) comprend tout ce qui n'est pas l'impôt sur l'immobilier et les revenus des personnes physiques.

	Total	Pr.Imm:	IPP	divers
2001	1 180 294, 15	486 999, 84	265 494, 21	427 800, 10
2002	1 284 901, 75	521 685, 73	285 906, 98	
2003	1 404 462, 96	580 302, 20	299 053, 70	
2004estimé	1 381 657, 58	566 449, 83	300 855, 36	
2005estimé	1 445 141, 47	578 745, 93	311 330, 53	555 065,01

hausse en cinq ans:

22,44 %

18,84 %

17,26 %

29,75 %

Les pourcentages sont un peu forcés parce que la valeur des immeubles, sur lequel le Pr. Imm. est prélevé, a augmenté ces dernières années d'environ 1,10 % par an. L'information nous manque pour l'IPP.

La hausse un peu moindre de l'IPP (impôt des personnes physiques) indique probablement que les revenus de la population n'arrivent pas à suivre le coût de la vie. La réduction de la fiscalité décidée par le Gouvernement fédéral a sans doute aussi un petit effet puisque la fiscalité communale en est dépendante.

ADMINISTRATION GENERALE

La transformation progressive des locaux de la maison communale approche de son terme, sans avoir bousculé les contacts avec la population. Au rez-de-chaussée, après le nouveau bureau de l'urbanisme, ce sont les bureaux d'accueil et de l'état civil qui sont maintenant opérationnels.

Le service de l'état civil vient d'entamer, le 15 décembre, la distribution de la nouvelle carte d'identité électronique.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel et les avis à la population distribués déposés dans les boîtes aux lettres présentent l'ensemble des informations. Le site internet de la commune (www.rendeux.be) continue à se développer. Il attire de plus en plus de visiteurs. Le service "courriel info Rendeux" est opérationnel, c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel.

Il est évident que l'ensemble des tâches de l'administration entraîne l'acquisition d'un équipement informatique toujours plus performant. Notre commune, qualifiée de "commune à bras ouverts" a reçu une subvention consistante pour l'achat. Par contre, la maintenance de tout ce matériel est une charge communale.

En ce qui concerne les pensions futures des mandataires que la commune devra honorer, Ethias a abandonné unilatéralement une partie de ses engagements. De ce fait, les provisions versées reçoivent un intérêt fixe de 3,75 % et une participation aux bénéficiaires, soit un total de 4,95 % pour 2003. Nous saurons, dans le courant du premier trimestre 2005, ce que 2004 nous a rapporté.

L'attitude de "Ethias assurances" a provoqué la recherche d'un autre partenaire financier qui assurerait le type de placements que Ethias a abandonné. Plusieurs institutions se sont montrées intéressées mais les problèmes posés par la collaboration entre institutions financières n'a pas permis d'aboutir. Seul un nouveau marché aurait pu être envisagé, mais suite aux renseignements obtenus, l'idée a été abandonnée. En placement à revenu fixe augmenté d'une participation bénéficiaire, notre premier choix reste tout à fait performant. Il en est de même pour le coût du traitement des dossiers de pensions. Seul le placement à long terme en vue d'une plus-value n'est pas satisfaisant. Mais un changement nous aurait fait perdre sur les deux premiers tableaux, sans compter la perte inhérente à un transfert total.

Sur un tout autre plan concernant l'ensemble de la commune et de ses services, un *Plan d'Urgence et d'Intervention Communale* (P.U.I.C.) a été élaboré en impliquant les services extérieurs dont un des buts est d'apporter de l'aide dans les accidents graves.

LE PATRIMOINE PRIVE

Le lotissement de Chetenne se remplit peu à peu. Un lotissement "devant le Broulin" à Devantave est en préparation. Par contre le projet concernant le lieu-dit *La Mahette* est à l'arrêt.

Le patrimoine bâti a fait l'objet de travaux conséquents. Outre la maison communale, il faut signaler l'achèvement de la transformation du presbytère de Marcourt et de celui de Rendeux-Haut. Certaines salles communales ont fait l'objet de travaux. D'autres bénéficieront du programme 2005.

LES POMPIERS

Dès la création de la *Zone de sécurité* qui regroupe toute la province de Luxembourg, il était évident que la participation aux frais de ne pouvait qu'augmenter puisque l'amortissement des véhicules avait été négligé. Le montant de 3 % par an avait été annoncé.

En réalité, voici l'évolution de notre participation:

2002	64 055, 44
2003	73 574, 35
2004	93 884, 23

Quelle sera-t-elle pour 2005? Nul ne le sait à l'heure actuelle.

POLICE

Dans tout le pays, la crainte d'une croissance démesurée des frais a souvent été exprimée. Il faut cependant reconnaître que dans la zone qui nous concerne la hausse fut modérée.

Pour 2002, notre participation fut de 115 270 €. Pour 2004, elle s'élève à 119 259, 25 €, soit 3,5 % en deux ans.

TRAVAUX, VOIRIE, SIGNALISATION et SECURITE

L'entretien des routes est un souci majeur que ce soit en hiver contre les intempéries ou à la bonne saison pour les maintenir en état.

De multiples réparations ou améliorations sont apportées à la voirie par les services communaux tout au long de l'année.

En outre, comme chaque année, un entretien de quelques tronçons est réalisé sur fonds propres par entreprise.

Dans le cadre du Plan triennal, subventionné à 60 %, la route Beffe-Trinal, vient d'être achevée.

La signalisation routière fait également l'objet de l'attention régulière et de dépenses non négligeables.

La sécurité est devenue un leitmotiv dans tous les secteurs de l'activité communale. La modification du carrefour de Beffe est un exemple. L'aménagement d'entrées de village en est un autre. Les mesures prises sont multiples. Elles apparaissent dans l'ensemble du rapport et dans le budget à de multiples articles.

Entamé il y a six ans, un premier gros travail d'aménagement cyclable est en voie d'achèvement. Il offrira aux cyclistes et piétons la possibilité de relier Rendeux-Haut et Marcourt sans emprunter la grand-route. Sécurité et agrément en seront accrus.

La lecture de l'ensemble du budget permet de se rendre compte de la diversité des interventions du service *Travaux* dans tous les domaines où la commune est sollicitée. Mais c'est dans la fonction Travaux que la plus grande partie des frais (main d'oeuvre, outillage, véhicules) est comptabilisée.

ECLAIRAGE PUBLIC

Comme chaque année, de nouveaux points lumineux ont été placés. La demande n'en est pas pour autant diminuée car la population s'habitue à l'acquis et demande toujours mieux.

COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Déjà l'année dernière, l'effort de mobilisation et de financement a été nettement accru et le mouvement ne fait que s'amplifier. Les réalisations se retrouvent en divers lieux du rapport. Site internet, aménagement cyclable, tables d'orientation, entretien de chemins et des espaces verts, en sont des manifestations très visibles.

L'embellissement progressif de la commune est également poursuivi avec l'idée qu'une commune agréable attire davantage de visiteurs.

Dans le cadre de LEADER+, les quatre communes partenaires, DURBUY, HOTTON, LA ROCHE-EN-ARDENNE et RENDEUX ont organisé un *Festival Nature*, chacune pendant un mois, de juin à septembre. RENDEUX a occupé le mois de juillet et plus particulièrement la journée du 18 juillet.

Les résultats d'une telle manifestation sont évidents mais non quantifiables. C'est à l'expérience que leur durabilité se mesurera. La répétition des aspects les plus prometteurs est à l'étude.

C'est dans le même esprit et avec un moyen de déplacement similaire que les journées du patrimoine se sont déroulées. Il en ressort que notre commune plaît par certains éléments de son patrimoine bâti, par la nature des paysages et les points de vue qu'elle offre.

Il n'y a plus qu'un syndicat d'initiative officiel, celui de Marcourt-Beffe. Il est ouvert tous les jours de l'année. Il est affilié à la *Maison du Tourisme Ourthe et Aisne*.

Le programme LEADER + précité développe aussi un *Centre de Documentation de l'Ourthe moyenne*. Il est situé à Bardonwez.

Rappelons enfin que depuis longtemps nous participons au financement de l'Intercommunale d'aménagement économique *Idelux*.

FORETS

La commune a acquis deux fonds de bois (91 ares) enclavés dans le patrimoine communal.

La vente de bois du 22 octobre a été particulièrement bénéfique par comparaison avec les quelques années précédentes. Elle a rapporté un peu plus de 420 000 €.

Douze hectares ont été plantés. Trente-cinq hectares ont été dégagés ou élagués. Deux kilomètres de chemins forestiers ont été empierrés.

Les subventions à la plantation tardent à être octroyées. Les retards se mesurent en années si bien que planter sans subvention n'est peut-être pas une mauvaise opération à long terme.

AGRICULTURE

Une troisième phase d'environ 6 km de chemins agricoles a été réalisée avec subvention. Une quatrième est prévue au budget.

Il avait été annoncé, lors de l'intégration de la distribution d'eau dans le réseau de la SWDE, qu'une réduction de 10 francs (0,25 €) par m³ pouvait être octroyée. Finalement, il est apparu préférable de continuer à mettre de l'eau à disposition des agriculteurs en dehors du réseau de distribution. Pour ceux que cette solution n'agrée pas, la commune octroie un subside de 620 euros pour réaliser un puits. Cette aide est consentie non seulement aux agriculteurs et éleveurs à titre principal mais aussi à ceux qui exercent ces activités à titre secondaire.

Une subvention communale existe également pour une aire de stockage du lisier.

Rappelons encore que le programme LEADER + soutient également la promotion des produits locaux notamment via les projets *Pont Gourmand*.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Les bâtiments continuent à être l'objet de l'attention des services communaux. Ce fut, en 2004, notamment le cas de faîtages et autres éléments de toiture, ainsi que de l'éclairage des accès.

Nous avons été spécialement attentifs à corriger les défauts de la dernière extension.

L'entretien quotidien des locaux et couloirs font actuellement l'objet d'un nouvel appel d'offres avec des exigences supplémentaires par rapport à l'ancien contrat.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention.

Des cours d'éducation civique et de prévention contre la drogue ont été organisés pour les élèves de 6e année. Juste avant d'entrer dans l'enseignement secondaire, une préparation à affronter de nouvelles sollicitations, parfois agressives, leur fournit les réponses à apporter dans ces situations. Le cours est presté par un gendarme qualifié, entraîné à ce genre de matière.

Le cours de langue néerlandaise avait déjà fait l'objet d'un effort financier communal puisque, depuis septembre 2003, il est organisé de la 3e maternelle à la 4e primaire à raison d'une heure par semaine. Pour la rentrée 2004, le cours d'anglais est introduit en 5e primaire.

L'année scolaire précédente, quatre périodes/semaine de psychomotricité, en maternelle, ont été accordées à l'école communale. Cette année, la Communauté française offre deux périodes de plus.

Sur le plan de la sécurité, quelques décisions ont été mises en oeuvre à charge du budget communal:

- un renforcement de l'encadrement des enfants par un maître de natation supplémentaire lors des séances de natation;
- des travaux de sécurité à l'extérieur;
- des travaux de sécurité dans les classes maternelles.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Vu le petit nombre d'habitants, il n'est pas réaliste de créer localement une bibliothèque fixe. Les contraintes de la législation et le coût d'un(e) bibliothécaire sont prohibitifs.

Depuis de nombreuses années, nous finançons deux arrêts par mois (d'une heure chacun) du bibliobus de la Province: un arrêt à l'école communale, l'autre sur le grand parking en face de la maison communale. Un arrêt tous les quinze jours.

En outre, un bibliobus de la Communauté française fait chaque mois trois courts arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

VIE ASSOCIATIVE (culturelle, récréative ou sportive)

Notre commune continue à soutenir les initiatives prises par des personnes ou des groupes agissant dans une très large indépendance. A Rendeux, la vie associative sous toutes ses formes se développe avec un soutien financier et technique considérable de la commune. La réputation de la vie associative locale déborde d'ailleurs largement des limites communales.

Comme les années précédentes des salles ont bénéficié d'aménagements, de rénovation, d'équipement nouveau. Un coffret électrique a été installé dans un village qui n'en avait pas encore.

Une multitude d'activités deviennent habituelles. Mais chaque année, le programme se développe ou connaît des changements.

Le C.P.A.S. est également fort actif dans ce domaine.

Sur le plan culturel

Cette année, soixantième anniversaire de l'offensive des Ardennes, le Syndicat d'Initiative de Marcourt-Beffe a reçu un subside communal pour réaliser son programme de commémoration d'événements de la seconde guerre mondiale: projection de films d'époque, accueil de convois de véhicules militaires d'époque, remarquable exposition d'objets et de documents de la guerre.

Les cours de solfège se concrétisent par une deuxième année d'études organisée par l'Académie de Ciney-Marche dont le pouvoir organisateur est la ville de Ciney. Une convention entre Ciney et Rendeux a été signée. Les cours sont dispensés à l'ancien presbytère de Marcourt par un professeur de l'Académie.

Un subside de lancement a été accordé à la troupe de théâtre *Les copleus di Rindeux* qui s'est produite à plusieurs reprises et prépare des spectacles en wallon pour le printemps 2005.

En plus de ces activités locales, des partenariats ont été mis sur pied avec des groupements extérieurs.

C'est notamment le cas avec la Maison de la Culture de Famenne-Ardenne qui associe Erezée, Manhay et Rendeux dans une nouvelle orientation du Centre d'expression et de créativité (C.E.C.) basé à l'ancien presbytère de Marcourt.

L'A.C.R.F. est un autre organisme notamment actif dans des domaines liés à la défense de la femme dans la société. Ayant repris les activités des *Equipes rurales*, et donc *L'Aubaine*, *Le crayon magique* et *Le passager du pays*, elle bénéficie d'une subvention communale et du réaménagement total de l'ancien presbytère de Rendeux-Haut.

Le *Contrat de Pays*, lancé il y a peu de temps avec un patronage ministériel, regroupe six communes dont nos voisines, Hotton et La Roche-en-Ardenne. Les six communes financent l'organisation. Pour Rendeux, cela représente 6.198 €. Le *Contrat de Pays* est orienté vers la

création d'activités socio-culturelles et notamment de spectacles conçus par la population participante, avec le *Miroir Vagabond* comme opérateur.

Sur le plan associatif

Un projet *Jardin secret* vise à réaménager le jardin de cet ancien presbytère avec des enfants et d'y réaliser des animations à partir d'événements divers. Ce projet a été soutenu par la Fondation Roi Baudouin qui a alloué un subside de 6.000 € dans le cadre des appels à projets *Quartier de vie*.

Comme cela vient d'être écrit en début d'article, la vie associative revêt de multiples aspects et de multiples associations aidées financièrement par la commune. Dans ce monde des comités locaux, les changements sont fréquents soit une naissance, soit une entrée en léthargie. Cette année, un nouveau comité de jeunes s'est formé à Rendeux-Bas. Les envols à partir de rien sont aidés par un subside de lancement.

La multiplication de toutes ces activités est une conséquence indirecte de la diminution du temps consacré à l'activité professionnelle par la population. Elle est donc inévitable.

Sur le plan sportif

Le soutien aux différentes activités sportives n'a pas connu de changement.

Pour le futur, un avant-projet de complexe sportif à la ferme Marie Schérès a été élaboré en concertation avec des groupements sportifs. Son financement se constitue progressivement, il atteint 626.000 euros.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée, comme d'habitude, tant au *Mémorial Van Damme* à Bruxelles qu'au trophée *Communes sportives* à Ottignies/Louvain-la-Neuve.

Enfin, un fait exceptionnel, le passage du Tour de France, avec ravitaillement dans la commune, a été organisé avec l'aide de très nombreux bénévoles. L'ensemble fut un réel succès.

Espaces verts

C'est dans les articles *Education populaire et arts* que sont logés les espaces verts.

Depuis quelques années, les budgets consacrés à ces espaces sont significatifs alors même que véhicule et outillage émargent principalement au service voirie.

Leur entretien participe à la présentation agréable de la commune et au cadre de vie.

LE CULTE

La commune continue à faire confiance aux nombreux membres actifs des fabriques d'église plutôt que de regrouper ces fabriques en une seule, gérée par un "professionnel".

A propos des subventions, le budget 2005 fait apparaître leur augmentation assez substantielle. La hausse du coût de la vie et surtout celle du gasoil de chauffage explique l'essentiel de ce mouvement.

Ces aides ne couvrent pas les réparations aux bâtiments dont la zinguerie et le chauffage demandent régulièrement une intervention. Elles ne couvrent pas non plus la réparation de la tour classée de l'église de Marcourt. Ce dernier dossier vieux de 6 ans est sur le point d'aboutir puisque le permis d'urbanisme est accordé.

Enfin, la chapelle et l'ermitage Saint-Thibaut ne sont pas oubliés. Un dossier précédent a concerné la toiture de ce bâtiment classé. Des travaux de peinture sont maintenant souhaitables.

ASSISTANCE SOCIALE, AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

La subvention communale en faveur du C.P.A.S. a augmenté pour l'année 2004 de 6.880 € comparé à 2003. Pour 2005, nous devons prévoir une nouvelle augmentation de 51.400 €. L'examen futur du budget du C.P.A.S. donnera l'occasion de cerner les raisons d'une telle demande.

En réalité, depuis toujours, l'aide est plus considérable que celle qui apparaît dans les budgets successifs. En effet, il ne faut pas oublier que le C.P.A.S. est logé, chauffé et éclairé aux frais du budget communal hors subvention.

D'autre part, la préparation d'une *Maison de l'enfance* (pour les enfants de 0 à 3 ans) et la nécessité de renouveler la cuisine pour l'adapter au service actuel sont un projet suffisamment avancé pour en prévoir le financement.

La vente de biens immeubles sera très loin de suffire. Les subventions de l'Etat s'annoncent très incertaines pour ne pas dire illusoire. Elles ne sont prévues que pour le fonctionnement. Les finances communales devront avancer l'argent nécessaire. Une récupération devra se faire notamment lors de la vente de biens immeubles du C.P.A.S.

Un nouveau *Plan communal du logement* a été introduit après approbation du Conseil communal. Le sort qui lui a été réservé n'est guère meilleur que le précédent: nous aurions droit à la subvention d'un logement.

L'a.s.b.l. *Forum pour la Mobilité* est également financée par la commune. Cette a.s.b.l. a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un nouveau service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion va voir le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction *Assistance sociale* comme le C.P.A.S. mais le salaire de la personne figure dans la fonction *Immondices*.

Un local a été mis à disposition de l'Académie des langues de Marche qui dispense une formation au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Dans le même ordre d'idées, la commune adhère à la mise en place de la *Maison mobile de l'emploi*. Il s'agit d'un minibus aménagé en bureau pour offrir un ensemble des services tels que l'inscription comme demandeur d'emploi, information, orientation, conseils dans la recherche d'un emploi.

DEFICIT DES HOPITAUX

La participation de la commune de Rendeux au déficit de l'I.F.A.C. et notamment l'Hôpital Princesse Paola est déterminée conformément aux termes d'une convention approuvée par le Conseil communal. Notre participation est en rapport avec le recours de la population locale aux services de l'hôpital.

D'autre part, la commune apportait une aide de 0,50 € par habitant à l'a.s.b.l. *Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi)*. Cette aide est maintenant portée à 1,25 €.

En outre, la commune, à l'instar d'autres communes, s'est portée garante pour un maximum de 38.246 € auprès de la banque FORTIS pour l'a.s.b.l. dans le remboursement de sa dette. Il s'agit d'un prêt de 20 ans au taux de 4,55 %.

LA DISTRIBUTION D'EAU

Le passage consacré à l'agriculture précise les décisions mises en oeuvre par la commune pour alléger le coût de l'eau pour ce secteur en difficulté.

Bien que nous soyons intégrés dans la SWDE qui prend en charge la totalité du service, quelques sommes apparaissent néanmoins au budget et seront confirmées dans le bilan. La SWDE n'a pas remboursé à la banque les emprunts de la commune de Rendeux consacrés à la distribution d'eau. Les charges annuelles de cette dette sont assumées par le prix de vente de l'eau. Nous continuons à rembourser les charges des emprunts et nous recevons de la SWDE les recettes équivalentes venant de la production et de la distribution.

DECHETS et IMMONDICES

Fin 2003, le contrat passé avec Idelux-assainissement faisait en sorte que cette Intercommunale gère l'ensemble de ce service et assume collecte et traitement. Elle le fait en respectant la législation très marquée par le souhait de la population de limiter et même d'arrêter l'extension des décharges. Il faut donc trier le plus possible.

Le coût global de tout ce travail a été sous-évalué. En outre, la Région wallonne demande que recettes et dépenses s'équilibrent. Or, la taxe pour les immondices était loin de couvrir les coûts. La hausse de cette taxe pour 2005 permettra de réduire le déficit à environ 10 % de la dépense. La prime de 20 € est maintenue pour les citoyens qui apportent mensuellement des déchets triés au parc à conteneurs.

EGOUTTAGE et EPURATION

L'épuration individuelle s'installe d'une façon encourageante dans notre commune. A l'heure actuelle, six installations ont été subsidiées. Mais davantage de seconds résidents ont réalisé une telle épuration.

Une subvention communale complémentaire à celle de la Région wallonne a été décidée. Elle est de 500 € par installation dans le logement principal du ménage.

L'égouttage collectif et l'épuration correspondante sont également en bonne voie. Après l'égouttage de la rue *du Belvédère*, c'est celui des rues *Emile Dupont* et *des Corettes* qui est annoncé.

Comme précédemment, la S.P.G.E. assure la gestion financière de ces travaux. Le remboursement par la commune sera étalé dans le temps. Une somme de 15.000 € est prévue dans le budget 2005 comme ce fut le cas en 2004.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME et DEVELOPPEMENT RURAL

La complexité croissante de la législation nous a amené à prévoir un budget pour financer le recours ponctuel à un consultant qui sera déterminé en fonction du problème à résoudre. D'autre part, la Région wallonne nous accorde, depuis début 2004, une subvention annuelle pour un conseiller en aménagement du territoire et environnement.

Le *contrat de rivière* poursuit sa vie sans heurt. Rappelons qu'il a pour objectif l'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau de l'Ourthe et de ses affluents ainsi que les abords de la rivière.

Les programmes de *développement rural* sont entrés dans la phase de réalisation. La salle de Devantave est en voie d'achèvement tout comme le carrefour de Beffe. La transformation de l'église de Marcouray et l'amélioration de la Place de Marcourt doivent être réalisées en 2005.

Les Plans communaux d'aménagement de Magoster et Trinal ont fait l'objet d'une adoption provisoire.

Le petit patrimoine continue à bénéficier de notre attention. La restauration du toit de la chapelle de Magoster est adjugée. L'acquisition gratuite de la chapelle de Trinal est réalisée. Sa restauration a commencé.

LOGEMENTS

Trois primes à l'installation d'un chauffe-eau solaire ont été sollicitées et accordées.

Notre commune vient d'adhérer à l'*Agence Immobilière Sociale* du Nord-Luxembourg (A.I.S.). Son objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant ordinaire qu'extraordinaire. Il met aussi en évidence la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population.

Cette expansion de l'activité communale est manifeste malgré la cession de la distribution d'eau et de la collecte des immondices. On peut même dire que ces deux cessions ont permis au service "Travaux" de consacrer davantage de temps et de personnes à des domaines typiquement locaux comme les espaces verts, l'entretien et la transformation de bâtiments, pour ne citer que les actions majeures.

Financièrement, ces deux cessions ont amélioré le budget ordinaire et les sommes libérées ont permis de se consacrer à d'autres tâches.

Néanmoins, un effort était nécessaire pour tendre vers le budget ordinaire en équilibre après un budget 2004 très déficitaire. Les charges liées au *Bois d'Arlogne*, dans ce budget, avaient encore aggravé la situation indûment puisqu'il s'agissait de risques anciens pour lesquels des provisions étaient constituées.

Ce retour vers l'équilibre se manifeste notamment dans la comparaison entre les dépenses et les recettes figurant aux budgets initiaux de 2004 et 2005. Les dépenses sont stationnaires et les recettes croissent.

Pour comparer valablement ces deux années, une recette et une dépense, toutes les deux exceptionnelles, doivent être déduites. Il s'agit, d'une part, de la prise en charge de trois années d'arriérés de coût des receveurs régionaux. Ces charges sont, chaque année, inscrites au budget, mais elles ne sont prélevées qu'avec des années de retard. C'est la raison pour laquelle une provision est constituée dans le budget 2005. D'autre part, la recette exceptionnelle correspond à un remboursement d'avance qui serait faite au C.P.A.S. en cas de construction d'une *Maison de l'enfance*.

Lorsque ces deux sommes sont éliminées, il manque 8807,07 € pour que les recettes soient à la hauteur des dépenses.

L'évolution du budget extraordinaire ne présente pas de régularité dans les montants estimés de recettes et de dépenses. Ce qui est permanent, c'est l'absence de recours à l'emprunt. Autrement dit, la commune a les moyens de sa politique.

Le matelas qui depuis longtemps met la commune à l'abri d'une hausse des additionnels s'est réduit tel qu'il apparaît dans le tableau de synthèse. Mais il faut y ajouter 626.000 € qui ont été mis, il y a un an, dans une réserve hors budget pour des travaux de dimension exceptionnelle.

Notre commune continue donc à se débrouiller avec efficacité. Les subventions n'y sont pas pour rien. Mais la capacité à dégager des économies dans le budget ordinaire a permis jusqu'ici de financer une panoplie de projets sans recourir à l'emprunt, donc au moindre coût et sans grever les années futures de charges financières.

Dans la gestion quotidienne de la commune, la capacité à ne pas épuiser le budget ordinaire permettra de financer les frais de fonctionnement et d'entretien qui iront de pair avec l'expansion du patrimoine. Or, les dépenses ont été estimées avec plus de parcimonie dans une partie des articles. Les économies sur ce budget doivent aussi servir à financer les investissements futurs.

En regardant globalement les cinq ou six dernières années, deux recettes ont également été déterminantes pour l'aisance financière de la commune: les ventes de bois et l'allocation octroyée aux communes qui ont un centre d'accueil pour demandeurs d'asile sur leur territoire.

Le fait d'avoir sous estimé ces ressources et donc de ne pas avoir compté sur elles pour assurer le train de vie ordinaire de la commune a singulièrement renforcé notre capacité financière.

Par ailleurs, jusqu'ici, la réduction des charges des emprunts apportait directement une aide qui compensait la hausse du coût des services communaux. Ce ne sera plus vrai que pour 2005 et 2007 d'après les projections de notre banquier. Il faut également se préparer à ce changement.

Notre organisme bancaire estime actuellement les charges de cette dette à 118.138, 92 € pour l'année 2005. Ces charges étaient encore de 177 557, 21 € en 2003 d'après le même calcul.

3. PERSONNEL

A. Administratif

1. Personnel statutaire
Aucun changement n'est intervenu dans ce service
2. Personnel APE
Nathalie DE RYCK qui avait été affectée ½ temps au service des travaux et ½ temps au service population est depuis le 3 décembre 2004 à temps plein au service population (nouvelles cartes d'identité)
3. Personnel contractuel
Le contrat de Chantal DOUCET ¼ temps qui se terminait le 29/02/2004 a été renouvelé au 1^{er} mars pour une durée indéterminée.

B. Ouvrier

Voirie

4. Personnel statutaire
Jean-Paul RASKIN a demandé sa pension au 01/01/2005, il quitte donc le service le 31/12/2005.
Michel BASTIN qui occupait la fonction de brigadier mi-temps pour une période de 6 mois depuis le 17/11/2003 a vu sa fonction prolongée jusqu'au 02/06/2005. Michel BASTIN suit actuellement des formations pour pouvoir accéder au grade de brigadier.
5. Personnel APE
Changement du contrat d'Hilarion CARLIER qui passe d'un ½ temps à 3/5 temps au 01/04/2004
6. Personnel contractuel
Eric LAMBERT est mis à disposition du CPAS durant les plaines de vacances en qualité de moniteur.

Immondices

7. Le service des immondices a été remis à IDELUX, le personnel qui travaillait à ce service a été réaffecté au service voirie.

Madame Huguette MARVILLE a été engagée dans un contrat PTP pour une durée de 3 ans pour aider les personnes à mobilité réduite et/ou sans moyen de locomotion à la collecte sélective des déchets

Espaces verts

8. Deux personnes travaillent à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts ainsi qu'au fleurissement de la commune, il s'agit de Joël GREGOIRE et de Stany GUILLAUME

C. Ecole

9. Nouveau contrat pour Emmanuelle HILBERT en qualité d'employée d'administration mi-temps du 23/08/2004 au 08/07/2005
Nouveau contrat pour Roseline VANBOQUESTAL en qualité d'ouvrière pour la préparation des repas et la surveillance des enfants (28h30/semaine) du 01/09/2004 au 30/06/2005

Nouveau contrat de Sabrina FRERE en qualité de Maître spécial de seconde langue à raison de 8 périodes par semaine du 01/09/2004 au 30/06/2005 Elle a été écartée du service en raison de sa grossesse le 16/11/2004. Sylvie MEUNIER, enseignante temporaire, effectue son remplacement jusqu'à la fin de son contrat de maternité Caroline MONIN qui avait été écartée du service en raison de sa grossesse le 19/11/2003 a repris le service le 4 novembre 2004.
Le contrat d'Ingrid VERHAEGEN qui remplaçait Caroline MONIN s'est terminé le 3 novembre 2004.

4. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET AFFAIRES DE LA COMMUNE.

A. Population

AU 01/01/04 2 261 Habitants

AU 15/12/04 2 235 Habitants

98 personnes ont été inscrites dans la commune dont 1 belge venant de l'étranger et 2 étrangers venant de l'étranger

120 personnes ont été rayées de la commune dont 113 vers une autre commune du Royaume , 6 belges vers l'étranger , 1 étranger vers l'étranger.

CENTRE REFUGIES

210 entrées

221 sorties

B. Etat Civil

Naissances : 17 dont 8 garçons et 9 filles

Décès : 25 (11 hommes et 14 femmes dont 3 personnes non domiciliées et 1 personne du centre)

Divorces : 4

Mariages : 12

Déclaration de mariage : 12

Reconnaissance avant naissance : 2

C. Elections

1654 électeurs

D. Pensions

Pension de retraite : 9

Pension d'handicapés : 15

E. Conseil communal.

Durant l'année 2004, le Conseil communal s'est réuni à 11 reprises : les 30 janvier, 27 février, 17 mars, 13 avril, 2 juin, 30 juin, 19 août, 24 septembre, 14 octobre, 2 décembre et une dernière séance est prévue le 30 décembre à 20h.

F. Collège échevinal.

Le Collège échevinal se réunit chaque semaine pour traiter les affaires courantes et importantes de la commune, et chaque fois que l'ordre du jour l'impose. A ces prestations, s'ajoutent les nombreuses réunions en dehors de la commune.

G. Enseignement.

Les listes d'inscription pour l'année scolaire 2004-2005 approuvées comprennent 271 élèves inscrits au 1^{er} octobre 2004 soit :

- 99 en maternel.
- 174 en primaire.

Personnel

Direction : Monsieur A. GASPARD assure la direction de l'école communale.

Section primaire

IMPLANTATION A – ECOLE COMMUNALE

Enseignants définitifs :

- Mesdames BASTIN, COLLET, REMACLE
- Messieurs FOUCART, LAGUESSE, PAQUAY et TECHY.

Enseignants temporaires :

- Mesdames HENRY, LEFEVRE, LHOEST et WONVILLE

IMPLANTATION B – CENTRE COULEURS DU MONDE

Madame Pascale RULKIN, institutrice primaire à titre définitif, assure l'enseignement de la classe primaire.

Aide complémentaire : LEFEVRE Adeline, institutrice primaire.

Section maternelle

IMPLANTATION A – ECOLE COMMUNALE

Mesdames ANTOINE, BARVAUX, DALCETTE, GILLET, LECLERE, institutrices maternelles définitives.

Mademoiselle E. BRULLEZ – Institutrice maternelle temporaire.

Mesdames C. MEUNIER et V. CORNET Institutrices maternelles temporaires.

Aide complémentaire : Madame B. BOLAND, puéricultrice ACS , 4/5 temps.

IMPLANTATION B – COULEURS DU MONDE .

Madame A.F. MONSEUR, Institutrice maternelle temporaire.

Madame V. CORNET, institutrice maternelle temporaire ½ temps.

Maîtres spéciaux.

- Education physique : PIERRE Olivier (remplaçant MOTTET Laurence)
- Néerlandais : MEUNIER Sylvie (remplaçant FRERE Sabrina) et GODELAINE Nadine.
- Cours philosophiques : GILLET Aurore (morale) – GROGNA Martine (religion catholique) et CROUQUET Cindy (religion catholique).

Personnel complémentaire

- VANBOQUESTAL Roselyne : préposée aux repas scolaires et surveillance.
- HILBERT Emmanuelle : employée d’administration ACS.
- MONIN Caroline : Aide aux enseignants – plan Activa

H. Travaux

Travaux en cours de réalisation, en projet, matériel à acquérir en 2005.

BUDGET EXTRAORDINAIRE – DEPENSES

A. EXERCICES ANTERIEURS

421/731-60/1995	Paiements TVA travaux Chéoux-Marche	20.020,00
930/732-60/2003	Aménagement Place de BEFFE et Place de Marcourt	84.000,00
762/723-60/2004	Placement chauffage salle Montaigu Marcourt	3.600,00
930/723-60/2004	Maison de village Devantave et Eglise de Marcouray	180.000,00
	TOTAL (1)	287.620,00

B. EXERCICE PROPRE.

104 – Administration générale		
104/721-60	Aménagements abords maison communale	15.000,00
104/722-60	Construction garage communal	25.000,00
104/742-53	Achat matériel informatique	10.000,00
		50.000,00
124 – Patrimoine privé		
124/711-51	Achat de terres agricoles	1.000,00
124/723-60	Rénovation corps de logis « Schéres »	170.000,00
		171.000,00
421 – Voirie		
421/731-60	Entretien extraordinaire voirie	75.000,00
421/731-60	Aménagement de voirie (sécurité)	25.000,00
421/744-51	Achat tracto pelle	75.000,00
421/744-51	Achat brosse de voirie	25.000,00
		200.000,00
599 – Commerces Industries		
552/723-60	Aménagements touristiques – puits Rendeux-Haut	15.000,00

640 – Agriculture		
620/731-60	Aménagement de voiries agricoles - IV PHASE	250.000,00
766 – Education populaire et Arts.		
762/723-60	Aménagement de la salle de Chéoux	13.000,00
762/723-60	Aménagement salle des Jeunes de Rendeux-haut	1.500,00
762/723-60	Démolition salle de Devantave	10.000,00
762/741-98	Acquisition de mobilier pour les associations	100.000,00
766/743-52	Achat pick-up + remorque espaces verts	26.500,00
771/701-52	Remboursement non-valeur – Mémoire de l'Ourthe	12.394,68
	TOTAL	163.394,68
790 – Cultes		
7905/723-60	Travaux peinture église de Devantave	5.000,00
7906/723-60	Réparation clocher église de Marcourt	65.000,00
		70.000,00
839 – Sécurité et Assistance sociale		
831/843-51	Subv. extraordinaire CPAS maison enfance	500.000,00
879 – Cimetières		
878/723-60	Rénovation des murs des cimetières	3.000,00
939 – Logement urbanisme		
930/615-52	Non valeur de subsides d'investissement	53.616,26
930/712-53	Acquisition et démolition du Pacolet	100.000,00
		153.616,26
	TOTAL EX.PROPRE (2)	1.576.010,94
	TOTAL GENERAL (1) + (2)	1.863.630,94

BUDGET EXTRAORDINAIRE - RECETTES

A. EXERCICES ANTERIEURS

000/952-51	Boni du service extraordinaire	398.743,94
	TOTAL EX. ANTERIEURS (1)	398.743,94

B. EXERCICE PROPRE.

069 - Prélèvements		
060/997-51	Prélèvements service ordinaire vers service extraordinaire	900.000,00
104- Administration générale		
104/665-51	Subside achat matériel informatique	10.000,00
124 – Patrimoine privé		
124/664-51	Subs. Travaux maison Schéres – corps de logis	121.750,00
124/761-51	Vente de terrains agricoles	1.000,00
124/761-52	Vente de terrains à bâtir	25.000,00
124/761-15	Vente de terrains forestiers	25.000,00
		172.750,00
599 – Commerce industrie		
552/665-52	Subside pour aménagements touristiques	12.000,00
699 – Agriculture		
620/664-51	Sub.Autorité supérieure voiries agricoles	150.000,00
789 – Education populaire et arts.		
762/664-51	Sub . acquisition mobilier pour les associations	80.000,00
799 – Cultes		
7906/664-51	Sub. travaux clocher de Marcourt	48.750,00
939 – Logement – Urbanisme		
930/664-51	Subside SAER – PACOLET	100.000,00
	TOTAL EX. PROPRE (2)	1.473.500,00
	TOTAL GENERAL (1) + (2) =	1.872.243,94

I. Cultes

Au vu des comptes 2003, budgets 2004 et 2005, l'intervention communale a évolué comme suit :

FABRIQUES D'EGLISES	COMPTE 2003	BUDGET 2004	BUDGET 2005
	EUROS	EUROS	EUROS -ESTIMATION
RENDEUX-HAUT	9.000,00	849,61	9.074,97
GENES-HODISTER	3.107,15	4.846,11	Non reçu 2.500,00
RENDEUX-BAS	4.625,88	4.729,11	5.394,95
CHEOUX	1.800,70	2.382,22	3.777,81
BEFFE	Non reçu 6.200,00	Non reçu est. 6.200,00	Non reçu est. 6.200,00
DEVANTAVE	6.617,57	6.699,81	6.647,69
MARCOURT	3.845,24	4.720,32	Non reçu est. 4.000,00
JUPILLE WARIZY	-	1.861,95	2.440,00
TOTAL	35.196,54	32.279,13	40.035,42

J. CPAS – Centre Public d'Aide Sociale.

Le compte CPAS pour l'exercice 2003, approuvé le 24 septembre 2004, se solde par un boni de 46.949,50 € à l'ordinaire et 4.529,34 € à l'extraordinaire (Résultats comptable et budgétaire).

K. Comptabilité communale – Résultat budgétaire.

Le compte communal pour l'exercice 2003, approuvé le 19 août 2004 a été arrêté comme suit :

RESULTATS	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Budgétaire	BONI : 1.737.935,33 €	BONI : 198.273,69 €
Comptable	BONI : 1.794.795,07 €	BONI : 2.582.893,79 €

L. Activités culturelles et sportives.

Outre les activités locales et traditionnelles organisées par les nombreux groupements de l'entité (kermesses, concours de couyon, soupers, excursions, clubs sportifs,...), rappelons les organisations plus conséquentes, à savoir :

- Nombreuses expositions organisées par le S.I. de MARCOURT-BEFFE et par le CIRAC.
- Mémorial VAN DAMME
- Bouquinerie de Ronzon.
- Fête du vin à Marcourt.
- Journées du Patrimoine.
- Marché villageois à Marcourt (tous les mercredis à partir de 17 H en période estivale).
- Marché de Noël à Rendeux-Haut.
- Diverses animations à l'occasion de Noël .
- Trophée commune sportive.
- Passage du Tour de France – 4 juillet 2004.
- Festival Nature.
- Jardin Secret.
- Exposition « Vieux Métiers » à Hodister.
- Cabaret chansons.
- Nuit du cinéma à Marcouray.
- Pièce de Théâtre en wallon.
- Randonnées VTT.

M. Urbanisme.

Situation au 15/12/2004

a) Permis d'urbanisme

- 57 permis d'urbanisme ont été délivrés dont 4 par le Fonctionnaire délégué.
- 7 permis d'urbanisme ont été refusés.

b) Permis de lotir

- 4 permis de lotir ont été délivrés.
- 3 permis de lotir ont été refusés.

c) Certificats d'urbanisme N° I

- 4 certificats d'urbanisme n° 1 ont été délivrés.

d) Certificats d'urbanisme N° II

- Aucun certificat d'urbanisme N° II n'a été délivré.

e) Renseignements urbanistiques

- 160 dossiers de demandes de renseignements urbanistiques ont été traités.

f) Plans communaux d'Aménagement

Les P.C.A. n° 2 (Magoster) et n° 3 (Trinal) seront soumis à l'enquête publique d'usage, début 2005.

g) C.C.A.T.

➤ La C.C.A.T. s'est réunie à 8 reprises.

h) Permis d'environnement - Permis unique – Déclaration.

1 permis unique a été autorisé par le Collège échevinal.- 1 en cours d'autorisation.

1 permis d'environnement a été autorisé par le Collège échevinal.

1 permis d'environnement a été autorisé par le Fonctionnaire Technique.

24 déclarations ont été actées par le Collège échevinal.

i) P.C.D.R.

Dans le courant du premier semestre 2004, les travaux ont débuté pour les projets suivants :

➤ Construction d'une maison de village à Devantave – août 2004.

➤ Aménagement de la place et du carrefour de BEFFE – septembre 2004.

j) P.D.R

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce programme, pourront débuter dans le courant du premier semestre 2005 :

➤ Aménagement de la place de l'église de Marcourt.

➤ Transformation de l'église de Marcouray en maison de village.

Ce rapport sera présenté en séance publique du Conseil communal le 30 décembre 2004, avant que le Conseil délibère sur le budget de l'exercice 2005.

Rendeux, le 16 décembre 2004.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.